



## *Les Brèves du conseil municipal du 19 mai 2022*

Le conseil municipal, réuni en date du 19 mai 2022 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

### **1) Levés topographiques des réseaux sensibles : adhésion au groupement de commandes de la CCPRB**

La Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach propose de constituer un groupement de commandes pour réaliser les levés topographiques des réseaux sensibles qui comprennent pour la Commune de Volgelsheim principalement le réseau d'éclairage public. Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

### **2) Achat d'un tracteur : résultat de la consultation**

Après analyse des différentes offres, un tracteur de marque KUBOTA et ses accessoires seront achetés à l'entreprise AlsaTerr pour un montant de 59 730 € TTC. La reprise de l'ancien ZETOR se fera par la même société pour la somme de 14 000 € TTC.

### **3) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Volgelsheim : désignation de 3 membres titulaires et 2 suppléants**

Pour les 6 années à venir, les membres titulaires de l'AFR de Volgelsheim sont : Jacky SCHMIDT, Robert HUSSER et Bernard HUG et les suppléants Gérard KAIFFER et Richard BALTZINGER. Les autres membres désignés par la Chambre d'Agriculture sont : Laurent REBERT, Daniel SCHMIDT et Laurent SEILER comme titulaires et Jean-Michel FUCHS et André SEILER comme suppléants.

### **4) Fixation d'un forfait pour enlèvement des dépôts sauvages de déchets**

Malgré les différents services de gestion des déchets existants sur le territoire (déchetterie de Biesheim, point vert, PAV...) et l'arrêté municipal du 03 mai 2021 qui interdit les dépôts sauvages de déchets et d'ordures dans les espaces publics et privés, **il est constaté régulièrement des dépôts sur la voie publique** (pneus, déchets verts, électroménager, bouteille de gaz...). Ces incivilités nuisent à la propreté et à la sécurité de la commune et engendrent du travail supplémentaire.

En effet, les services techniques municipaux doivent procéder à l'enlèvement puis au traitement de ces déchets (déchetterie de Biesheim ou containers de la Commune). Cela représente un coût qu'il faut pouvoir répercuter sur le contrevenant.

Le conseil municipal a décidé d'instaurer, lorsque l'auteur des faits est identifié, des forfaits pour la prise en charge des dépôts sauvages et déchets :



- **200 € pour la prise en charge d'un volume inférieur ou égal à 200 litres ou encombrants**
- **500 € pour la prise en charge d'un volume supérieur à 200 litres ou encombrants**
- **une facture sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement et l'élimination des dépôts par les services techniques entraînent une dépense supérieure au forfait**
- **une refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial (hydrocarbures, peinture, matériel informatique, pneus, frais de déchetterie...)**

### **5) Bilan des indemnités d'assurances 2021**

En 2021, 9 sinistres ont été déclarés à l'assurance. Le coût total des réparations ou remplacements est de 14 069.99 €, le remboursement est de 12 023.45 € il reste donc une charge résiduelle pour la commune de 2 037.56 €.

## 6) **Projet de construction d'un cabinet médical : accord de principe sur le choix du terrain**

Le docteur RITTER qui pratique actuellement son activité de médecin généraliste dans une cellule du centre Europe louée à la Commune, souhaite s'installer dans un bâtiment à construire sur un terrain qu'elle achèterait. La commune de Volgelsheim lui a proposé plusieurs sites pour sa future installation : son choix s'est porté sur le terrain à proximité du carrefour Grimm qui est situé au centre du village. Sur l'ensemble des 15 ares disponibles, Mme RITTER devrait acquérir une surface de 5 ares pour y construire un bâtiment de plain-pied d'environ 100 m<sup>2</sup>. Une partie du terrain restant devrait être aménagée en parking public. Les conseillers municipaux ont approuvé le principe d'implantation d'un cabinet médical sur l'espace vert communal au carrefour rue de la Libération / rue de la Forêt Noire.

## 7) **Opération déchets d'or : bons d'achat**

La commission cadre de vie a proposé la mise en place d'une opération « déchets d'or ». Dans les prochains jours, 3 déchets (canette, pot de yaourt, emballage...) seront disséminés sur le ban de la commune, sur lesquels se trouvera un mot pour indiquer de se rendre à la mairie afin d'échanger ce déchet contre un cadeau (bon d'achat de 20 euros dans un restaurant : Soleil du Rhin, la Boîte à Sel ou Pizzeria Da Pietro). Le but de cette opération est d'inciter les gens à ramasser les déchets et pas seulement à chercher le déchet d'or. Ainsi, le découvreur du précieux sésame devra prouver qu'il a ramassé au moins 15 autres déchets supplémentaires. Ces derniers devront être amenés en mairie pour vérification. Vous serez informés de la date de lancement de cette opération par le biais des moyens de communications habituels (Facebook, panneaux lumineux, application CityAll) : alors soyez attentifs ces prochains jours !

## 8) **Points d'Apports Volontaires : adjonction de 2 PAV suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri seront étendues à tous les emballages plastiques. Pour anticiper cet apport supplémentaire, la Comcom souhaite procéder à la mise en place de nouveaux Points d'Apports Volontaires. Le conseil municipal a décidé, dans un premier temps, de tester les emplacements suivants :

- installation de PAV Place du 5 Février
- ajout de PAV à ceux déjà en place à la Kruttenau ou au Square des Bords du Rhin.

Ces nouveaux conteneurs s'intégreront visuellement dans l'environnement car ils ont été customisés avec des photographies.



## 9) **Extension Salle des Fêtes : résultats de la consultation et lancement d'une nouvelle consultation**

Une consultation a été lancée en mars pour l'attribution des 10 lots de travaux. Après ouverture des plis, 4 lots ont finalement été attribués et les marchés lancés :

- |                                    |                             |              |
|------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| - lot 01 – VRD gros-œuvre :        | entreprise CLB              | 124 116 € HT |
| - lot 05 – plâtrerie/isolation :   | entreprise OLRV CLOISONS    | 14 154 € HT  |
| - lot 06 – électricité/chauffage : | entreprise Electricité JOOS | 10 461 € HT  |
| - lot 08 – peintures :             | entreprise LAMMER           | 4 902 € HT   |

Une nouvelle consultation a été réalisée pour les lots déclarés infructueux (soit il n'y a pas eu d'offres soit le montant était nettement supérieur à l'estimation de départ).



### **Elections législatives :**

**1<sup>er</sup> tour dimanche 12 juin – 2<sup>ème</sup> tour dimanche 19 juin**

Le bureau de vote situé à la mairie sera ouvert de 8h à **18h**. Pour pouvoir voter, merci de vous munir de votre carte d'électeur et **obligatoirement d'une pièce d'identité.**

### **Prochaines manifestations à Volgelsheim**

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Samedi 18 juin 20h	Gala Toa'Nui	salle des fêtes
Mardi 21 juin 18h	Fête de la musique	salle des fêtes
Mardi 12 juillet	Bœuf à la broche	salle des fêtes